

Le prélèvement automatique

Un mode de paiement simple, pratique et sûr



Pour vous faciliter le paiement de votre facture d'eau, la Ville de Rodez vous propose une solution pratique : **le prélèvement automatique**.

C'est simple : Vous recevez votre facture qui indique la date et le montant du prélèvement

C'est pratique : Vous n'avez pas de chèque à envoyer

C'est sûr : Vous êtes prévenu à l'avance et vous ne risquez pas d'oublier le paiement

C'est souple : Vous pouvez à tout moment résilier votre contrat de prélèvement

Pour adhérer, il suffit de renvoyer à la Mairie - Service de l'Eau le présent bulletin après l'avoir signé, et de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements de facture d'eau ordonnés par la Ville de Rodez. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai alors le différend directement avec la Ville de Rodez.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

N°

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

DESIGNATION DU CREANCIER

SERVICE DE L'EAU
VILLE DE RODEZ

N° NATIONAL D'EMETTEUR
394089

N° de CONTRAT :

ADRESSE DU BRANCHEMENT :

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :

A RETOURNER AVEC UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE A
l'Hôtel de Ville – Service de l'Eau – Place Eugène Raynaldy – BP 3119
12031 RODEZ CEDEX 9 – Tél. : 05 65 77 89 25

LE PRESENT IMPRIME NE CONCERNE PAS LA FACTURE EN COURS

Si vous avez déjà souscrit à ce mode de paiement, ne pas tenir compte du présent imprimé.